

**EXTRAIT
DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL**

L'an deux mil vingt

Le : 26 juin

Le Conseil Municipal de la Commune de CHAMPSAC

Dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la mairie,
sous la Présidence de Madame PARVERIE Maryse , Maire

Nombre de Conseillers

en exercice : 15

Présents : 15

Votants : 15

Date de convocation du Conseil Municipal : 16/06/2020

Présents : MM . JUHEL, GUILLOU, VAUDON, PAPAZIAN, VIEBAN, MAZEAUD,
AUROUX, CHALARD, SHEPHERD, LAROUDIE Mmes LONGERAS, BERNARD,
DESMERY, PARVERIE, CHADELAUD

Excusés : /

Secrétaire de séance : Hugo LAROUDIE

2020 - 670 OBJET: Tarif Cantine scolaire 2020/2021

Madame la Maire rappelle à l'assemblée la délibération en date du
19 juillet 2019 qui fixait le prix du repas à la cantine scolaire à **2,20 €** pour les enfants et à
3,73 € pour les enseignants et le personnel à compter du **1^{er} août 2019**.

Il propose à l'assemblée de débattre pour une augmentation ou non des tarifs de la
cantine scolaire pour l'année 2020/2021 .

Après en avoir débattu, le Conseil Municipal **DECIDE de ne pas augmenter le prix
du repas à la cantine scolaire pour la rentrée de Septembre 2020.**

En conséquence les tarifs appliqués demeurent à compter du 1^{er} Août 2020 comme suit :

- **2,20€** (soit 44 € le carnet de 20 tickets) le prix du repas à la cantine
solaire à compter du **1^{er} Août 2020** pour les enfants ;

- **3,73€** le prix du repas pour **les enseignants et le personnel** qui prennent leur repas à la cantine ;
- Dit que la facturation aux adultes sera faite chaque mois.

Ainsi dit et délibéré le jour, mois et an que dessus.
En Mairie le 26 Juin 2020.

Le Maire,

Certifiée exécutoire le :
Reçue en S/Préfecture le :

Publié ou notifié le :



REÇU A LA SOUS-PREFECTURE
DE ROCHECHOUART

LE - 1 JUL. 2020

